

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DORÉ COPPER IDENTIFIE UN POTENTIEL D'EXPLORATION AURIFÈRE DANS LA ZONE NORHART, JUSTE AU NORD DE L'ANCIENNE MINE JOE MANN

Toronto, Ontario – 27 mars 2024 – Doré Copper Mining Corp. (la « **Société** » ou « **Doré Copper** ») (TSXV : DCMC; OTCQX : DRCMF; FRA : DCM) annonce qu'elle a terminé son premier examen de la zone minéralisée Norhart, l'une des cibles aurifères prioritaires identifiées dans le cadre de l'acquisition récente d'une participation de 65 % dans les claims entourant la propriété Joe Mann, détenue à 100 % par la Société. SOQUEM détient la participation restante de 35 % dans la coentreprise (la « propriété Joe Mann SOQUEM JV ») (voir le communiqué de presse du 22 janvier 2024).

L'indice aurifère Norhart est situé à environ 1 kilomètre au nord-nord-est de l'ancienne mine Joe Mann et est facilement accessible par la route (figure 1). Il comprend cinq structures de veines de quartz sub-verticales parallèles orientées est-ouest, séparées chacune d'environ 50 à 150 mètres, et s'étendant sur une longueur de plus d'un kilomètre. La minéralisation aurifère se trouve dans des veines de quartz de cisaillement et d'extension avec des sulfures (traces à 10 %) dans une séquence altérée de laves basaltiques et d'intrusions felsiques.

La zone Norhart a été découverte en 1995 par SOQUEM. De 1995 à 2005, un total de 68 forages au diamant totalisant 18 569 mètres ont été réalisés pour tester les structures minéralisées de Norhart sur une longueur de 1,2 kilomètre jusqu'à une profondeur de moins de 400 mètres. Au cours de cette période, cinq structures aurifères parallèles connues sous le nom de zones Norhart, 2800, 3100, 3500 et 3900 ont été identifiées. Les meilleures intersections aurifères ont été rencontrées dans la zone 2800, située à 50 mètres au nord de la zone Norhart et à 2 800 pieds (853 mètres) au nord du puits de Joe Mann. L'enveloppe aurifère à haute teneur (intersections > 8 g/t Au) a un prolongement latéral d'environ 200 mètres et reste ouverte sous 250 mètres de profondeur verticale. Des sections longues des zones 3100, 2800 et Norhart (du nord au sud) sont présentées dans la figure 2.

Ernest Mast, président et chef de la direction de Doré Copper, a déclaré : « *La cible aurifère à haute teneur Norhart mérite d'être explorée davantage. L'accès facile aux zones de Norhart, la minéralogie et les teneurs en or similaires à celles de Joe Mann sont autant de facteurs qui font de Norhart une cible potentielle dans le cadre de la stratégie en étoile de la Société pour le camp minier de Chibougamau. Nous prévoyons examiner cette cible avec SOQUEM afin d'élaborer un programme de forage qui visera à étendre les zones minéralisées et à vérifier les intersections historiques.* »

Les intersections historiques significatives des zones de Norhart comprennent¹ :

Zone 2800

- 65,85 g/t Au et 5,9 g/t Ag sur 6,34 mètres (H-04-579)
- 81,00 g/t Au et 1,4 g/t Ag sur 1,2 mètre (H-04-580)
- 26,30 g/t Au sur 0,86 mètre (H-04-588)
- 6,27 g/t Au sur 1,8 mètre (H-04-571)
- 9,33 g/t Au sur 2,0 mètres (H-04-573)

Zone 3100

- 14,85 g/t Au sur 1,4 mètre (H-04-586)
- 14,56 g/t Au sur 1,09 mètre (H-04-580)
- 5,55 g/t Au sur 5,5 mètres (H-572)

Zone Norhart

- 24,65 g/t Au, 17,48 g/t Ag, et 0,79 % Cu sur 1,92 mètre (H-04-578)
- 6,31 g/t Au sur 4,75 mètres (H-05-608)
- 30,08 g/t Au sur 1,0 mètre (H-569)
- 8,58 g/t Au sur 2,95 mètres (H-05-604)
- 57,65 g/t Au sur 0,40 mètre (H-550)

La propriété Joe Mann

La Société détient une participation majoritaire dans un groupe de claims contigus totalisant 6 209,2 ha entourant l'ancienne mine d'or à haute teneur Joe Mann (Doré Copper détient une participation de 100 % dans 3 179,6 ha et une participation de 65 % dans 3 029,6 ha, dans le cadre de la coentreprise Joe Mann SOQUEM) (figure 1). La propriété est située à 60 kilomètres au sud de l'usine Copper Rand appartenant à la Société et fait partie du camp minier de Chibougamau Sud, où Northern Superior Resources Inc. et IAMGOLD Corporation ont identifié d'importantes ressources minérales aurifères.

La propriété Joe Mann est située dans la partie est de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, à l'intérieur de la partie supérieure de la formation d'Obatogamau, dans un important corridor de déformation connu sous le nom de zone de cisaillement d'Opawica-Guercheville. La Société détient une participation de 100 % dans l'ancienne mine Joe Mann, qui a produit 1,12 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 8,26 g/t entre les années 1950 et 2007.¹ Le gîte possède des ressources minérales présumées de 680 000 tonnes titrant 6,78 g/t Au et 0,24 % Cu, qui sont comprises dans l'évaluation économique préliminaire (EEP) de la Société en vue de son exploitation en étoile, annoncée le 10 mai 2022.²

Plusieurs indices aurifères et zones minéralisées ont été identifiés sur la propriété Joe Mann SOQUEM JV. Aucun travail d'exploration significatif n'a été effectué sur les terres de la coentreprise depuis la fin des années 1990, à l'exception des indices aurifères Rohault et Norhart où les dernières activités d'exploration ont eu lieu en 2005.

Divulgestion

Youssef Ahmadou, M.Sc., P.Geo., géologue d'exploration principal de la Société et une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers, a révisé et approuvé l'information scientifique et technique contenue dans ce communiqué de presse.

La personne qualifiée de la Société n'a pas vérifié les données analytiques de l'échantillon historique divulguées dans le présent communiqué de presse. Bien que la Société ait obtenu tous les documents historiques, y compris les données analytiques des anciens propriétaires de la propriété et de diverses bases de données gouvernementales, la Société n'a pas vérifié de manière indépendante les résultats de l'échantillonnage historique.

Figure 1. Propriété Joe Mann - Carte de la propriété et principaux indices aurifères

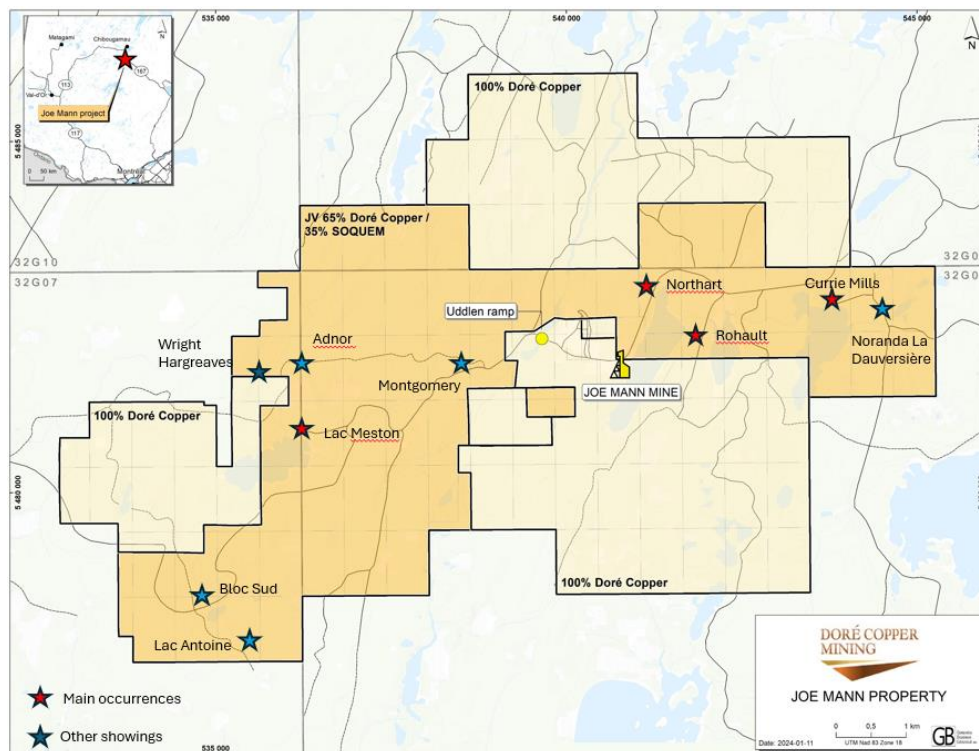
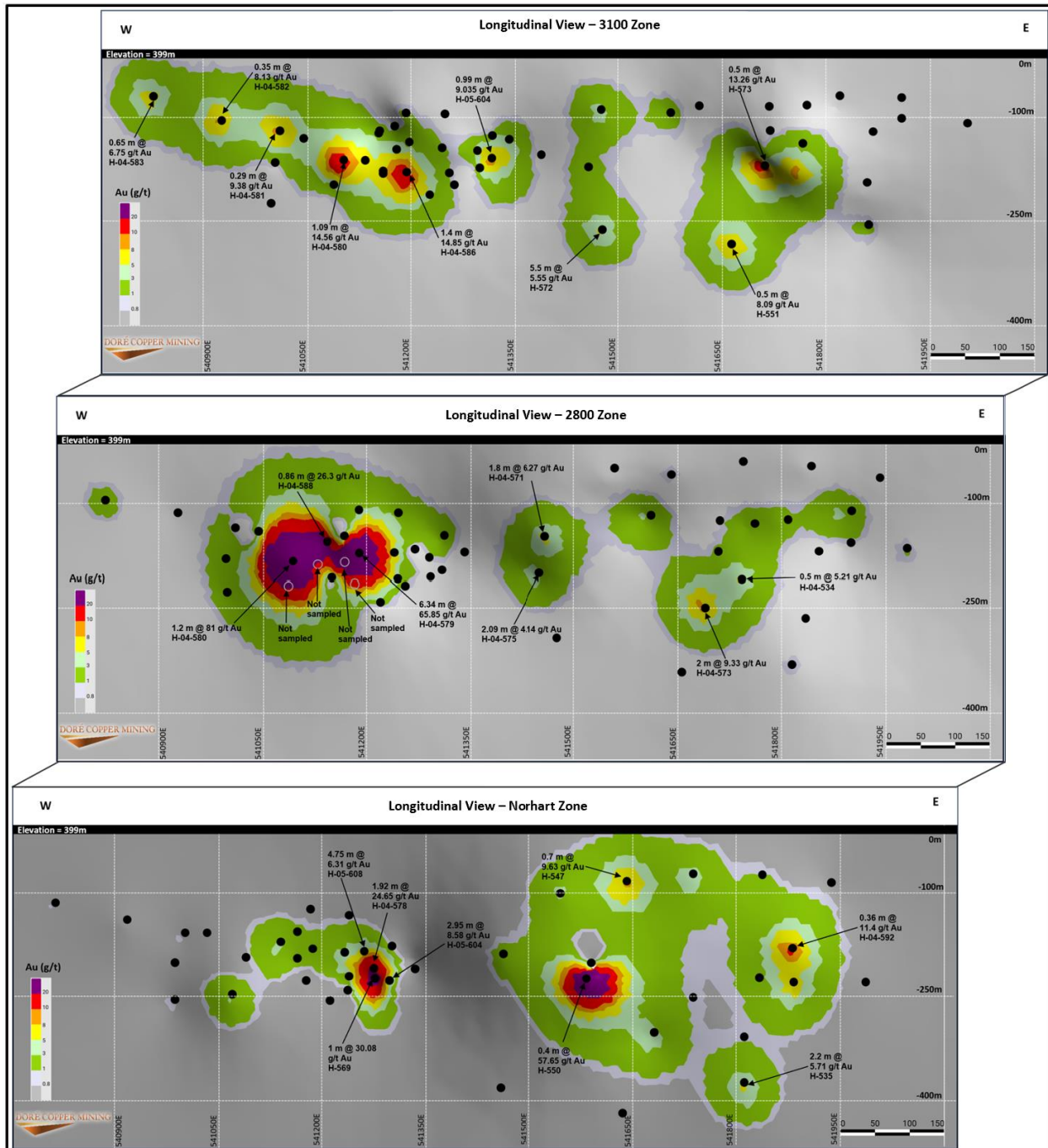


Figure 2. Sections longues des zones 3100, 2800 et Norhart (du nord au sud)



Note : Les registres indiquent que la carotte n'a pas été échantillonnée au (près du) point de perçage sur la section longue 2800.

L'Engagement d'Arrowhead

Doré Copper a retenu les services d'Arrowhead Business and Investment Decisions, LLC (« Arrowhead ») afin de fournir des services de marketing à la Société. Arrowhead a été engagée pour accroître la notoriété de la marque et du marché de Doré Copper et pour élargir la portée de la Société au sein de la communauté des investisseurs.

La Société a retenu les services d'Arrowhead pour une période initiale de six mois à compter du 15 mars (la « période initiale »), qui sera renouvelée automatiquement pour des périodes successives de six mois par la suite, à moins que la Société n'y mette fin conformément à l'entente. Arrowhead recevra des

honoraires trimestriels de 25 000 \$US pendant la période initiale. Arrowhead a son siège à New York et a été fondée en 2008.

À propos de Doré Copper Mining Corp.

Doré Copper Mining Corp. vise à être le prochain producteur de cuivre au Québec, avec une cible de production initiale de plus de 50 millions de livres d'équivalent en cuivre annuellement, en mettant en œuvre un modèle d'exploitation en étoile où plusieurs actifs de cuivre-or à haute teneur alimenteraient son usine de traitement centrale Copper Rand.² La Société a publié son EEP en mai 2022 et procède actuellement à une étude de faisabilité.

La Société a consolidé un vaste portefeuille de propriétés dans les prolifiques camps miniers de Lac Doré-Chibougamau et de Joe Mann, qui ont produit 1,6 milliard de livres de cuivre et 4,4 millions d'onces d'or.³ Le portefeuille de propriétés comprend 13 anciennes mines, gisements, gîtes et zones cibles de ressources dans un rayon de 60 kilomètres autour de l'usine Copper Rand de la Société.

A propos de SOQUEM

SOQUEM, filiale d'Investissement Québec a pour mission de favoriser l'exploration, la découverte et la mise en valeur de propriétés minières au Québec. Elle contribue au maintien d'une économie forte dans les régions du Québec. Fière partenaire et ambassadrice pour le développement de la richesse minérale du Québec, SOQUEM mise sur l'innovation, la recherche et les minéraux stratégiques pour orienter ses actions de demain.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Ernest Mast
Président et chef de la direction
Téléphone : (416) 792-2229
Courriel : ernest.mast@dorecopper.com

Laurie Gaborit
Vice-présidente, relations avec les investisseurs
Téléphone : (416) 219-2049
Courriel : laurie.gaborit@dorecopper.com

Visiter : www.dorecopper.com
Facebook : [Doré Copper Mining](#)
LinkedIn : [Doré Copper Mining Corp.](#)
Twitter : [@DoreCopper](#)
Instagram : [@DoreCopperMining](#)

1. GM 62760: Ressources Meston Inc. Forage Printemps et Automne 2024, Propriété Joe Mann, Secteurs Norhart et Rohault, par Denis McNicholes, géo., daté du 8 avril 2005.
2. Sources de données sur la production historique : *Economic Geology*, v. 107, pp. 963-989 - *Structural and Stratigraphic Controls on Magmatic, Volcanogenic, and Shear Zone-Hosted Mineralization in the Chapais-Chibougamau Mining Camp, Northeastern Abitibi, Canada*, par François Leclerc et al. (camp minier de Lac Doré/Chibougamau) et rapport technique conforme au Règlement 43-101 sur la propriété Joe Mann daté du 11 janvier 2016, préparé par Geologica Groupe-Conseil inc. pour Jessie Ressources inc. (mine Joe Mann).
3. Rapport technique intitulé « *Preliminary Economic Assessment for the Chibougamau Hub-and-Spoke Complex, Québec, Canada* », daté du 15 juin 2022, conformément aux exigences du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers. Le rapport technique a été préparé par BBA Inc., avec la contribution de plusieurs firmes de consultants pour des sections de l'étude, y compris SLR Consulting (Canada) Ltd, SRK Consulting (Canada) Inc. et WSP Inc.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse comprend certains « énoncés prospectifs » aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs comprennent des prédictions, des projections et des prévisions et sont souvent, mais pas toujours, identifiés par l'utilisation de mots tels que « chercher », « anticiper », « croire », « planifier », « estimer », « prévoir », « s'attendre », « potentiel », « projeter », « cibler », « échancier », « budget » et « avoir l'intention », ainsi que des énoncés selon lesquels un événement ou un résultat « peut », « sera », « devrait » ou « pourrait » se produire ou être atteint et d'autres expressions similaires, y compris leur forme négative. Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué de presse, y compris, sans s'y limiter, les énoncés concernant le moment et la capacité de la Société à obtenir les approbations réglementaires nécessaires, la capacité de la Société à atteindre son objectif de production, le début, le moment et l'achèvement d'une étude de faisabilité, ainsi que les plans, les activités et les perspectives de la Société et de ses propriétés, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que jugées raisonnables, sont assujetties à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs

comprennent, sans s'y limiter, les résultats d'exploration réels, les changements dans les paramètres des projets à mesure que les plans continuent d'être peaufinés, les prix futurs des métaux, la disponibilité du capital et du financement à des conditions acceptables, les conditions générales de l'économie, du marché ou des activités, les risques non assurés, les changements réglementaires, les retards ou l'incapacité d'obtenir les approbations réglementaires requises, les urgences en matière de santé, les pandémies et d'autres risques liés à l'exploration ou autres risques décrits dans le présent document et, de temps à autre, dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels diffèrent de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que ces mesures, ces événements ou ces résultats diffèrent considérablement de ceux qui sont prévus. Rien ne garantit que ces énoncés s'avéreront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.